



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière culturelle

Question écrite n° 5605

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le problème rencontré par les candidats aux postes d'enseignant en conservatoire de musique. Les enseignants en conservatoire sont des fonctionnaires territoriaux, les conservatoires sont gérés par le CNFPT et celui-ci organise normalement un concours en vu d'une liste d'aptitude, cette liste n'étant valable qu'un an et sa présence sur celle-ci renouvelable une seule fois. Le ministère de la culture, de son côté, organise un examen débouchant sur un certificat d'aptitude. L'établissement d'une liste d'aptitude par le CNFPT ne vaut pas plus recrutement que le certificat octroyé par le ministère de la culture, par ailleurs il semble que les épreuves organisées pour ces deux examens fasse double emploi. Nombreux sont les enseignants à estimer nécessaire la suppression de la liste d'aptitude du CNFPT ou qu'à défaut la possibilité de s'inscrire sur la liste d'aptitude soit facilitée. D'une manière plus générale, les enseignants en conservatoire souhaiteraient que pour leur recrutement il soit procédé de la même manière que dans l'éducation nationale : recrutement sur la base d'un concours, suivi d'un stage, d'une inspection et d'une titularisation. Elle lui demande de bien vouloir indiquer dans quelles mesures elle pourrait prendre en compte ces propositions qui semblent parfaitement légitimes. Elle tient à préciser qu'actuellement le recrutement des enseignants en conservatoire donne lieu à la plus grande confusion.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5605

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3799

Question retirée le : 18 mai 1998 (Retrait pour cause de question identique)